le pamphlet

PÉRIODIQUE INDÉPENDANT

Paraît 10 fois par an - Rédaction/Administration: case postale 998, 1001 Lausanne - Le numéro: Fr. 4.00/Abt.: 40.- par an, payable au CCP 10-25925-4

Editorial

Le peuple suisse devra voter le 8 mars prochain sur deux objets fédéraux, l'initiative populaire « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie » et l'initiative pour des allocations familiales exonérées de l'impôt.

La première citée sera vraisemblablement rejetée massivement, car elle n'est soutenue que par les Verts et les Verts'libéraux, d'une part, et d'autre part parce qu'elle prétend résoudre des problèmes bien réels par des solutions fondamentalement fausses.

Les initiants ont des excuses: le Conseil fédéral croit pouvoir modifier les comportements de la population par le seul recours aux amendes et aux taxes. Les cantons suivent l'exemple. Une route est-elle en mauvais état, un carrefour est-il dangereux? On ne réparera pas la route, le carrefour ne sera pas amélioré, mais on limitera la vitesse à 30 km/h pour être certain de pouvoir imputer la responsabilité de l'accident, non à la qualité déficiente des infrastructures – dont la collectivité est la gardienne –, mais au malheureux usager.

La taxe prévue sur les énergies non renouvelables devrait être fixée de telle sorte que son produit égale le produit moyen de la TVA ces cinq dernières années, soit à plus de vingt-deux milliards ou au tiers des ressources de la Confédération.

Ce qu'il y a d'absurde, dans ce système, c'est que plus le public réduirait sa consommation en énergies non renouvelables taxées, et plus la taxe sur ces énergies augmenterait.

Et les industries exportatrices, déjà handicapées par le franc fort, n'ont pas besoin de ce coup de poignard supplémentaire sous forme de lourdes taxes non déductibles, alors que toutes leurs concurrentes soumises à la TVA peuvent récupérer cet impôt en cas d'exportation des biens et des services.

* * *

Au sujet des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle, on entend dire qu'il est illogique que l'Etat reprenne d'une main ce qu'il accorde de l'autre.

Ce discours manifeste une totale méconnaissance du sujet. Les allocations ne sont pas offertes par l'Etat, mais par les entreprises. Elles sont manifestement un élément de revenu du salarié, bien réel et actuel, reçu sous la forme d'espèces sonnantes et trébuchantes.

Elles ne sont pas un revenu fictif, comme la valeur locative de notre chalet que nous ne louons pas, ni un revenu différé, comme l'avoir de vieillesse de notre caisse de pension.

Exonérer d'impôt ces revenus, c'est entrer dans le système des «niches fiscales» et courir le risque de multiplier ces niches, comme en France, où la fiscalité est si opaque que personne n'y comprend plus rien.

Exonérer ces revenus, c'est nécessairement provoquer la hausse du taux d'imposition, ou la suppression de certains aménagements ou de certaines déductions actuellement admises. Il faudra bien compenser d'une façon ou d'une autre la diminution de revenus des collectivités publiques.

Nous avons voté deux fois NON.

Claude Paschoud

Vous l'avez voulu

Le clergé médiatico-politique aime célébrer les anniversaires des grands désastres: explosion de Tchernobyl, attentats de New York, tsunami des côtes de l'Océan indien, catastrophe de Fukushima, refus de l'Espace économique européen et... acceptation de l'initiative UDC contre l'immigration de masse.

Cela fait donc une année que le peuple et les cantons ont voté, à une petite majorité, en faveur d'un nouvel article de la Constitution fédérale qui demande que la Suisse fixe des contingents pour limiter l'arrivée d'étrangers sur son territoire, et renégocie si nécessaire les traités internationaux qui empêcheraient cela – en l'occurrence l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne.

Cette initiative était primaire et peu réfléchie. Elle s'attaquait à un vrai problème – une immigration massive et incontrôlée – mais en tirant à côté de la cible, avec autant de délicatesse que les «frappes chirurgicales» de l'armée américaine. Elle ne proposait en effet aucune distinction entre les étrangers dont la présence nous honore et nous ravit – indépendamment du fait qu'ils contribuent à notre prospérité économique – et ceux qui nous... comment l'écrire poliment?... qui ne participent que très modérément à notre épanouissement, sans compter qu'ils nous coûtent des fortunes colossales en aides sociales, en allocations de chômage, en frais de sécu-

rité et sanitaires et en réparations innombrables. En d'autres termes, la Suisse va devoir maintenant fixer des contingents d'immigration sans savoir si les dix mille, vingt mille ou peut-être cinquante mille personnes qui en bénéficieront chaque année seront de braves travailleurs ou de fieffés emmerdeurs.

Les problèmes liés à l'immigration ne seront pas résolus, mais beaucoup d'entreprises – celles qui respectent la loi, pas celles qui engagent au noir – vont avoir davantage de difficultés et de coûts pour engager des travailleurs français, allemands, ou d'autres Etats européens relativement civilisés. Ce ne sera pas la fin du monde, on trouvera des solutions, mais ce n'est tout de même pas très intelligent.

A cela s'ajoute que les accords bilatéraux, qui ont offert jusqu'ici un cadre supportable à nos relations avec l'Empire bruxellois (compte tenu des rapports de force, et nonobstant le fait que la Suisse aurait très bien pu les appliquer avec plus de «légèreté», à l'instar des autres pays européens), ces accords donc risquent de devoir être renégociés face à des eurocrates qui nous détestent ou abandonnés au profit d'une autre forme de coexistence dont on peut craindre connaissant l'état d'esprit des négociateurs helvétiques – qu'elle ne soit pire. Là encore, ce ne sera pas la fin du monde, on trouvera des solutions, mais ce n'est tout de même pas très intelligent.

Tous ceux qui déplorent cette situation – avec un discours souvent «bien pensant», platement libéral et moins lucide que celui que nous tenons ici – peuvent donc adresser leurs doléances aux journalistes et politiciens socialistes et libéraux-radicaux qui ont fait passer cette initiative. Car ce sont eux, et eux seuls, qui sont responsables de son succès. Les partisans n'ont pas eu à convaincre: les opposants s'en sont chargés, en méprisant les craintes de la population, en ignorant ses avertissements et en refusant soigneusement d'entreprendre quoi que ce soit qui eût pu freiner une évolution qui inquiétait pourtant tout le monde. Même au moment où il est clairement apparu que l'initiative de l'UDC séduisait audelà du cercle des électeurs de ce parti et que de nombreux Suisses allaient voter ce texte comme on actionne une sirène d'alarme, nos «élites» ont continué à se boucher les yeux et les oreilles et à marteler des slogans tels que «l'immigration est une chance pour la Suisse!», ce qui a achevé de pousser les citoyens encore indécis dans le camp du oui.

Aujourd'hui, messieurs-dames de la nomenklatura médiatico-politique, débrouillezvous pour appliquer ce nouvel article maladroit que *vous* avez fait inscrire dans la Constitution.

Pollux

2 LE PAMPHLET

En direct de Sirius

Un continuel sujet d'émerveillement

Le Dodu Magnifique montre les chicots de sa France d'en bas et s'offre en janvier un petit tour de frime sur le Charles de Gaulle en cabotage vers le Golfe persique. Personne, làbas, ne semble s'être aperçu de ce mol appontage. Sur la lancée d'un inespéré sursaut d'opinions favorables de tout ce que la République Socialiste de France connaît de jobards encharlizés, comme jadis Daladier, le Rondelet file à Munich (nom magique) sauver le monde au profit du Géant idiot sous l'aile d'une chancelière, avec le même succès. Poutine n'est pas moins bon qu'Hitler. Toujours dans les jupes de Frau Angela, il excursionne à Minsk pour s'y faire enquenelliser en finesse par l'excellent résident russe. Les farces des social-démocraties nous réservent encore de bons moments.

«Dieudonné est innocent!»

S'était exclamé, en 1913, Soudy de la bande à Bonnot après s'être vu promis à «la Veuve». Ca n'avait pas empêché le Dieudonné d'alors, simple sympathisant, de goûter aux horreurs de Cayenne. La Gueuse mordait déjà très fort; et chienne elle est restée. Qu'y a-t-il aujourd'hui de répréhensible chez Dieudonné¹-Charlie Coulibaly à se reconnaître publiquement membre de deux communautés distinctes et pourtant liées: celle des «héroïques» abattus et celle des «abominables» éliminés? Dans la même logique que feu la bande à Charlie, Dieudonné s'attache à dénoncer ces croyances obligatoires à vocations de monopoles. Lui a choisi de lutter contre ce phénomène si mal compris, que Lady Michèle Renouf nomme élégamment «Holocaustianity» (l'holocaustianisme), et à ses effets coûteux en finances comme en vies détruites. Comme feu Coulibaly, il doit être éliminé. Cette nouvelle pitrerie fait donc de lui deux fois l'homme à abattre; un joli succès pour un seul humoriste. C'est semble-t-il aussi l'avis de cette France auto-proclamée championne de la liberté d'expression qui l'envoie, aussi sec, à la 17° chambre correctionnelle: la chambre à *se* coucher; celle des opinions à taux variables.

Pas tout à fait des paradoxes

Ce 14 février vers 14h30, passant près du déconomètre, j'entends distraitement Dany Brillant (comme son nom l'indique) vanter un saint. Je m'en étonne; sont-ils aussi frappés d'œcuménisme? Iris me rassure: «Pas n'importe quel saint: Valentin. C'est commercial.» Et tout d'un coup me vient une évidence. Sur cette Terre qu'épuise cette calamiteuse combinaison de surpopulation affamée de surconsommation à l'américaine, le scripteur de «croissez et multipliez» (Gen., I, 22) ne s'adressait qu'à ceux qu'il avait en tête. Si les autres avaient saisi toute la finesse de cette sélection, nous pourrions encore voir venir, au lieu que quelques privilégiés envisagent, dans un futur très proche, d'aller bouleverser une autre planète et que le plus grand nombre se résigne, depuis un moment déjà, à manger n'importe quoi.

Simple détail

Puisque nous en sommes aux évidences, ceux qui s'étonneraient que, dès après de Gaulle, les présidents français se soient mis à servir d'autres intérêts que ceux de leur peuple devraient se remémorer un fait de l'époque d'avant la i-info qui n'avait fait lever aucun sourcil dans les médias encore traditionnels. C'était au temps où il fallait décider d'une capitale pour ce qui allait déboucher sur la monstrueuse Union européenne.

Pratiques autant qu'un peu égocentristes, les Français avaient suggéré Strasbourg, où siégeait déjà la Cour Européenne des Drouadhlom... VETO des Etats-uniens... Et personne pour poser la seule question de bon sens: À QUEL TITRE? Il est vrai qu'après deux équarrissages mondiaux, les gens bien informés connaissaient la réponse.

Qui nous a changé les Français?

Ce peuple qu'on disait le plus spirituel qui soit - et démerdard aussi - patine lorsqu'il s'agit de transhumer vers les pistes de ski, parce qu'il neige, que la neige, qui est assez froide, peut entraver la bonne marche de sa ouature et qu'il ignore qu'il convient de chausser des pneus à neige ou mieux encore si l'on ne craint pas de passer pour un nostalgique des colonies - des chaînes. Se pensant surprotégé dans ce pays qui légifère à tout va pour l'assurer de toujours moins de risque pour toujours moins de liberté, l'autochtone est frappé de sidération face aux réalités de la sélection naturelle. Persuadé que l'Etat palliera son bon sens défaillant et son absence d'initiative, voilà l'adulte rendu à l'âge de l'innocence.

Ce français konékri

Message sur l'horodateur: «Hors service. Veuillez vous rapprocher d'un autre appareil.» Après quelque moment, je reviens ajouter à l'avis mes propres constatations: «J'ai suivi vos instructions. J'ai attendu. Rien ne s'est passé. Maintenant, je vais déjeuner au bistrot en face.» Je n'ai pas été verbalisé.

Max l'Impertinent

1 ...troisième du nom; c'était aussi le pseudonyme de «Géo» Oltramare à Radio-Paris.

Nation et indépendance, le catalanisme en question (2)

Les relations de la Catalogne avec le pouvoir central se tendent à partir de 2006 et l'annulation par la cour constitutionnelle du troisième statut d'autonomie, négocié avec le gouvernement de Zapatero et accepté par la population catalane en référendum. Cet événement manifeste la tendance centralisatrice inaugurée dans les années 1990. 2010 verra, avec la victoire de CiU1 aux élections et l'arrivée d'Artur Mas à la présidence, le début d'un changement d'attitude de la part du gouvernement catalan, qui va chercher à obtenir une augmentation de ses prérogatives et de son autonomie, en particulier en matière économique, avec la proposition du «pacte fiscal» censé compenser en partie le déséquilibre entre les sommes payées par les Catalans au gouvernement central au titre de participation à l'effort commun et les investissements réalisés sur le territoire catalan. Les propositions sont balayées par Mariano Rajoy, qui oppose une fin de nonrecevoir à toutes les tentatives des Catalans de négocier avec le gouvernement central une amélioration de leur situation. Cette désinvolture frisant le mépris ressemble à une bourde politique et cette attitude du président espagnol et des membres de son parti a très certainement contribué de manière décisive à l'explosion du nombre d'indépen-

dantistes en Catalogne, car les Catalans sont excédés d'être non seulement considérés comme des vaches à lait, mais qui plus est de souffrir d'un manque de considération généralisé dans le reste du pays.

Ces derniers mois, le feuilleton change de rythme et on entre dans la bataille rangée. D'un côté une alliance de partis hétéroclites favorables à une consultation du peuple sur l'avenir de la nation catalane et de l'autre le parti populaire et le gouvernement central, les premiers s'efforçant de trouver une solution à la fois légale et politiquement consensuelle pour permettre l'expression de la volonté populaire dans les urnes, les seconds refusant tout dialogue et attaquant les lois votées par le parlement catalan devant le tribunal constitutionnel. Dans l'impasse en raison de l'effet suspensif des recours que le gouvernement de Mariano Rajoy présente à chaque tentative du président Mas de convoquer une consultation, ce sont finalement des volontaires et la société civile qui organisent, le 9 novembre dernier, une consultation sans valeur juridique, mais qui symboliquement est un pied de nez au gouvernement de Madrid. Lors du scrutin, plus de deux millions trois cent mille résidents se déplacent aux urnes, un peu plus de 30% de la population en âge de voter, desquels plus de 80% se prononcent en faveur de l'indépendance et de la séparation de l'Espagne, 10% pour une solution de type fédéraliste et 4,5% pour le maintien de la situation actuelle. Ce résultat présenté par les organisateurs comme une grande victoire est en réalité en demiteinte. On peut supposer que la votation n'ayant pas de véritable valeur, les opposants à l'indépendance ne se sont que très peu déplacés, au contraire des partisans toujours prêts à faire entendre leur voix. Or 80% de 30% ne représentent finalement que 24% de citoyens en faveur de la sécession.

Au lendemain du scrutin, le président Mas semblait espérer que le résultat provoquerait chez Mariano Rajoy une réaction qui conduirait à la réouverture du dialogue. Il n'en fut rien et la décision de convoquer des élections anticipées, comme seule manière d'obtenir un vote sur l'indépendance, pour le 27 septembre prochain vient de tomber. L'idée est de focaliser la campagne sur la question de l'indépendance afin de pourvoir donner au résultat du vote une interprétation dans un sens ou dans un autre.

Michel Paschoud

¹ Convergència i Unió, parti de centre droite.

LE PAMPHLET 3

Intoxication massive

«Lorsque la Vérité révélée est inconnue, et, a fortiori, refusée, ne peuvent qu'apparaître le déni de la réalité et une réinterprétation de l'histoire au profit d'une autojustification dans l'erreur ou le mal.»

Abbé Guy Pagès

Les quatre millions de personnes qui, en France, ont manifesté le dimanche 11 janvier 2015 pour défendre la liberté de la presse et «un droit au blasphème» ont apporté au monde la démonstration de la décadence profonde dans laquelle s'enlise ce pays, justifié l'inquiétude des sages, la prescience des papes authentiques, et confirmé le fait que l'immense majorité des autorités publiques, même religieuses, se fichent éperdument de la vérité, ne tenant qu'à leur rente de situation. Le jeudi 15 janvier suivant, je lis avec surprise ce texte dans la manchette de la Weltwoche, sous la rubrique Religion: Was der Terror mit dem Islam zu tun hat.¹

Simplement ceci:

1. L'islamologue Anne Delcambe, sciemment ignorée des milieux journalistiques de la grande presse, écrite et audiovisuelle, écrit ceci à la page 36 de son livre *L'islam des interdits*²: «Il faut avoir le courage de dire que l'intégrisme n'est pas une maladie de l'islam. Il en est la lecture littérale, globale et totale de ses actes fondateurs.»

Aujourd'hui donc, dans les milieux politiques français, Front national inclus, et dans

les médias, la lâcheté livre sans vergogne l'Europe jadis chrétienne à une propagande islamophile, dont le caractère sectaire et mensonger est une évidence scientifiquement prouyée.

2. Le premier ministre turc, Tayyip Erdogan, a dit ceci sur *Kanal DTV* en août 2007: «L'expression "islam modéré" est laide et offensante. Il n'y a pas d'islam modéré. L'islam est l'islam.»

Dont acte. Donc François Hollande, Nicolas Sarkozy et Marine Le Pen mentent effrontément à leurs compatriotes quand, pour défendre la liberté de la presse, «droit au blasphème inclusivement», ils condamnent l'amalgame entre des meurtriers terroristes et l'obéissance au Coran.

3. L'abbé Guy Pagès dans *Interroger l'islam*³ écrit page 214: «Cette distinction entre musulmans modérés et islamistes, si chère aux "idiots utiles" occidentaux, est le cheval de Troie permettant la conquête en douceur et en profondeur de l'Occident.»

Dans ce sens, le fait de dire et répéter, comme le fit Manuel Valls notamment, à l'Assemblée nationale, que les musulmans sont les premières victimes des terroristes islamiques n'est rien d'autre qu'une incitation adressée de manière occulte à ces terroristes à poursuivre leurs agressions, la cause de l'islam en Europe ne pouvant en aucun cas être entachée d'aucune manière par leurs agissements! En faire une simple affaire de police,

et non pas une guerre de civilisation, est déjà trahir la vérité et la sécurité des populations d'Europe.

4. « Est-ce un hasard si au "hit parade" du terrorisme figurent des groupes terroristes se déclarant musulmans?», écrit l'abbé Guy Pagès dans l'ouvrage cité en exergue et ci-dessus, à la page 215.

Or voilà une question notoirement **censurée par la presse** de grande audience en Occident. Quelle sincérité a donc cette même presse en se prévalant de sa liberté? Le bon sens a déjà tranché

5. Selon l'*Express* du 26 janvier 2006, en page 25, la France a renoncé en 1999 à demander à l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) de reconnaître dans sa charte le droit au changement de religion, qu'interdit le Coran.

Donc ceux-là mêmes qui, en public aujourd'hui, se proclament les défenseurs inconditionnels des «lois républicaines» en admettent les limites en faveur des seuls musulmans. La France officielle a donc déjà capitulé devant l'islam et dans le sens voulu par ceux qu'elle nomme «intégristes»! L'imposture est énorme.

Michel de Preux

- ¹ Ce que le terrorisme a à voir avec l'islam (sur les rapports de l'islam avec le terrorisme).
- ² Editions Desclées de Brouwer, 2003.
- ³ Ed. Dominique Martin Morin, Poitiers 2013.

Les nouvelles aventures

Justice dévoyée

Le révisionniste allemand Gerd Ittner devait quitter le 15 octobre 2014 l'établissement pénitentiaire de Bayreuth, où il avait été incarcéré le 18 septembre 2012 après avoir été extradé du Portugal, pays qui l'avait emprisonné dès le 11 avril de la même année. Il avait donc passé en prison quelque trois ans et six mois en tout, si je calcule correctement.

Que croyez-vous qu'il arriva? Deux jours avant sa libération, Gerd Ittner s'est vu signifier par un procureur zélé son maintien en détention en vue d'un nouveau procès: en effet, l'infâme s'était permis, pendant son séjour au sein des geôles portugaises, de contester l'Holocauste dans des lettres personnelles, ce qui est, il faut le reconnaître, d'une rare imprudence ou d'une incommensurable naïveté au vu de l'attachement des cours de justice européennes aux libertés d'opinion et d'expression.

Or donc, lesdites lettres ayant été transmises au procureur, icelui, craignant de voir sa proie lui échapper, a décidé tout uniment de le garder au frais en attendant son procès, à Nuremberg cette fois, dans ce haut lieu de la vérité judiciaire.

Il s'agit certainement, du moins officiellement, d'une mise en détention «provisoire» parfaitement légale, car, de toute évidence, l'accusé, rendu à la liberté, n'aurait rien eu de plus pressé que de prendre le large pour aller vivre dans un lieu où on ne livre pas les révisionnistes à la «justice» de leur pays; en Iran peut-être, ou chez ces braves soldats de l'Etat islamique ou alors carrément dans la brousse africaine. Peu importe, d'ailleurs. Il fallait

éviter à tout prix que ce dangereux criminel échappât au juste châtiment qu'il mérite. Il n'y a plus qu'à attendre désormais le «procès équitable» – dont la date n'est toujours pas fixée à l'heure où je rédige ces lignes impérissables – qui permettra de condamner le prisonnier au nombre de mois qu'il aura passés en «préventive» au moins.

Pendant ce temps, Angela Merkel s'en va défiler – ou faire semblant de défiler? – dans les rues de Paris pour défendre la liberté d'expression et lance des fleurs au défunt roi Abdallah d'Arabie séoudite, ce champion de l'équilibre, de la modération et du dialogue...

Procureur scrupuleux

Le 11 février, Vincent Reynouard a été condamné à deux ans de prison ferme, pour avoir diffusé sur internet des vidéos contestant les crimes contre l'humanité de la deuxième guerre mondiale – pas ceux des Alliés, naturellement. A cette peine s'ajoutent quelques broutilles telles que dommages et intérêts aux inévitables associations cryptoracistes et publication du jugement dans divers quotidiens, sans compter la confiscation du matériel informatique de l'impie. Bien entendu, celui-ci a fait appel.

Mais il n'est pas le seul. En effet, le procureur, qui avait déclenché les poursuites contre Reynouard et requis un an d'emprisonnement à son encontre, n'accepte pas non plus le jugement. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, le cher homme ne saurait être taxé de mansuétude vis-à-vis de l'abominable crime commis par le condamné. Simplement, le tribunal

ayant infligé à ce dernier le double de la peine maximale prévue par la loi pour le délit de «négationnisme», le procureur a vu venir le moment où l'instance supérieure serait obligée de déclarer le jugement illégal et préféré prendre les devants.

Soyons assurés que le prochain procès se terminera pas la condamnation du remuant révisionniste à un an de prison, en toute légalité cette fois.

Il en a de la chance, Vincent, de vivre dans un Etat de droit!

Mariette Paschoud

Ne dites pas...

Si, pour votre malheur, vous devenez un jour ministre de l'intérieur d'un pays voisin particulièrement attaché aux «valeurs républicaines» et que vous en venez, à titre tout à fait exceptionnel, à «condamner avec la plus grande fermeté» la profanation d'un cimetière non israélite ou non musulman, c'est-àdire chrétien, ne dites pas: «Tout sera mis en œuvre pour identifier, interpeller et déférer à la justice les auteurs de ces actes révoltants qui bafouent nos valeurs et le respect qui scellent notre vivre ensemble.» Dites: «Tout sera mis en œuvre pour identifier, interpeller et déférer à la justice les auteurs de ces actes révoltants qui bafouent nos principes et le respect qui scellent notre coexistence pacifique.»

La langue de bois, ça commence à bien

Le pinailleur

4 LE PAMPHLET

Peut-on punir la négation d'un génocide?

C'est le titre d'une réflexion que l'avocat lausannois Robert Ayrton a confiée à 24 heures jeudi 19 février dernier.

Prenant prétexte du cas Dogu Perinçek, ce nationaliste turc qui avait qualifié de «mensonge international» le génocide des Arméniens en 1915, l'auteur rappelle que Perinçek avait été condamné par la justice suisse sur la base de l'art. 261^{bis} du Code pénal, mais que la Cour européenne avait désavoué les juges suisses le 17 décembre 2013. Le DFJP a fait recours et la Grande Chambre de la Cour européenne est actuellement saisie.

Nous avons déjà consacré à cette affaire un article intitulé *Liberté d'expression* dans le *Pamphlet* n° 431 de janvier 2014. Nous avions relevé que la Cour, dans son arrêt n° 117, reconnaissait que «la recherche historique est par définition controversée et discutable et [qu'elle] ne se prête pas à des conclusions définitives ou à l'affirmation de vérités objectives et absolues».

Et si la Grande Chambre confirmait l'arrêt de la Cour? Cela pourrait donner des ailes à certaines huiles de l'UDC, selon l'expression de Me Ayrton, pour exiger le retrait de la Suisse de la CEDH ou l'abrogation de l'art. 261^{bis} lequel, selon elles, n'aurait jamais dû exister.

L'auteur estime qu'un retrait de la Cour européenne des droits de l'homme relève de la politique-fiction. Sur ce point, je partage son avis. La Suisse n'a d'ailleurs été «épinglée» par la Cour que lorsqu'elle méritait de l'être pour des infractions non seulement à la Convention, mais même à notre propre Constitution.

Une modification ou une suppression de la norme dite (abusivement) antiraciste? Me Ayrton estime le danger plus sérieux, mais il relève que la négation d'un fait historique généralement admis ne peut être tolérée que si l'auteur ne vise pas l'incitation à la haine ou à la discrimination: «On a le droit de nier un génocide pour autant que ce ne soit pas pour des intentions fielleuses.» Dès lors, conclut l'auteur, «les tribunaux suisses devront sans doute se montrer plus circonspects à l'avenir et mieux distinguer les gentils négationnistes des méchants».

Me Ayrton met le doigt, avec ironie probablement, sur la principale difficulté de l'affaire: il ne s'agit pas seulement de protéger la liberté de la recherche historique, la liberté de publication des résultats de cette recherche et la liberté d'expression dans des colloques ou des débats contradictoires, mais il s'agit de déterminer préalablement si la recherche entreprise avait pour but essentiel la haine ou la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse.

Si Galilée avait pour dessein principal de nuire à l'Eglise par des théories, certes exactes mais proférées dans un but de haine et de discrimination, il devait être condamné. Mais qui détermine qu'une théorie scientifique relève d'un désir de haine?

Me Ayrton a raison: le révisionnisme historique n'est punissable, selon l'art. 261^{bis} du

Code pénal que si la négation, la grossière minimisation ou la justification d'un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité a eu lieu *pour la même raison*, c'est-à-dire par haine ou atteinte à la dignité humaine d'une personne ou d'un groupe de personnes...

M. Dogu Perinçek n'a pas contesté les souffrances du peuple arménien, mais la volonté d'extermination de l'Empire ottoman, et donc le terme de génocide. S'exprime-t-il sous l'empire d'une haine de l'Arménie? On peut en douter.

Le professeur Robert Faurisson, sans mettre en doute les souffrances des Juifs ni la réalité des camps d'internement, croit pouvoir démontrer l'impossibilité de fonctionnement des chambres à gaz homicides, et dès lors leur inexistence et l'inexistence d'une volonté exterminatrice de la part du régime nazi.

Compte tenu de l'abondance des témoignages contraires, c'est assurément une thèse audacieuse, qui voit se dresser contre elle la presque unanimité des bonnes gens qui croient ce qu'on leur a appris. Mais ces conclusions lui sont-elles dictées par la haine? Certainement pas. Dispose-t-on pour le contredire d'innombrables preuves? Alors pourquoi les garder secrètes? Pourquoi ne pas mettre sur pied un colloque où ces preuves seront produites?

La raison en est simple et Me Ayrton nous la dévoile: M. Faurisson est un **méchant négationniste**, et donc il doit être condamné. La question de savoir s'il a raison ou pas ne doit même pas se poser.

Claude Paschoud

Vaudoiserie

On se souvient qu'un grand humaniste et patriote vaudois nommé Yves Giroud avait déposé au Conseil communal d'Epalinges un postulat visant à faire débaptiser le Chemin Marcel Regamey qui, à ses yeux, déshonorait la commune, en raison, notamment, du prétendu antisémitisme de l'ancien président de la Ligue vaudoise.

Le 17 février, par trente-trois voix contre vingt-deux et quatre abstentions, le Conseil communal a refusé de se couvrir de ridicule et rejeté le postulat. On aurait préféré une majorité écrasante, mais tout le monde ne peut pas être courageux et intelligent.

Comme il se doit, le citoyen Giroud s'est dit déçu, mais il s'est réjoui d'avoir «suscité le débat», tout en déplorant que la commune n'ait pas saisi l'occasion d'offrir à la face du monde ébloui un «geste fort». Car pour tous les Giroud du monde, salir la réputation d'un homme «de sorte», comme on dit chez nous, constitue le summum de la force de caractère et de la moralité.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là. Comme il sied en terre vaudoise, l'art du compromis devrait permettre de satisfaire tout le monde et son père: la commission chargée d'étudier le postulat de Giroud a proposé que soient effacés de la plaque «Chemin Marcel Regamey, humaniste et patriote vaudois, 1905-1982» les quali-

Rédacteur responsable: Mariette Paschoud ICM Imprimerie Carrara, Morges ISSN 1013-5057

Courriel: courrier@pamphlet.ch

ficatifs «humaniste» et «patriote». La Municipalité va se pencher sur la question, laquelle reviendra sur le tapis lors d'une séance du Conseil communal ultérieure.

Je pense que supprimer ces deux adjectifs est une excellente idée. En effet, dans son acception moderne chère à Giroud, l'humanisme n'est rien d'autre que l'idéologie des droits de l'homme. Quant au patriotisme, il n'a plus rien à voir, dans l'esprit giroudien hélas trop répandu, avec l'amour d'une terre et de ses habitants. Le patriotisme à la Giroud c'est tout bonnement la défense de la démocratie et de ses «valeurs» aussi fumeuses que funestes. Autant dire que les «valeurs» de Giroud sont à l'opposé des convictions et du combat d'un homme pétri de culture classique et soucieux avant tout du bien de son canton et de ses concitoyens.

Il serait plus que regrettable que des passants incultes se disent un jour en jetant un coup d'œil à la plaque «Chemin Marcel Regamey, humaniste et patriote vaudois, 1905-1982»: «Tiens donc! Sûrement un pote à Giroud!»

M.P.

Bricoles

Corruption

Les Espagnols se plaignent amèrement de la corruption qui règne partout dans le monde politique, jusque dans les plus hautes sphères du gouvernement. On ne compte plus les affaires de prévarication, commissions pour attribution de chantier et j'en passe. «C'est un scandale, une honte!» répètent à satiété les politico-économico-philosophico-pochetrons du Café du Commerce.

Ce qui est curieux, c'est que ces mêmes indignés ne voient aucun problème à payer ou encaisser le plus possible de prestations sans facture, grugeant par là même le fisc et le reste des habitants de la péninsule. On a un peu l'impression que c'est dans les mœurs, une espèce de tradition, de manier l'argent en espèces, et dans ces conditions on se demande pourquoi le peuple s'étonne que ses représentants agissent de même. (*mip*)

Audacieuse comparaison

Au début du mois de février, Mme Merkel et François Hollande sont allés à Moscou pour rencontrer Vladimir Poutine et tenter d'obtenir une intervention de sa part en faveur de la paix en Ukraine. Sur son site internet *Commentaires.com*, le journaliste Philippe Barraud – courageux parfois, mais pas lorsqu'il s'agit d'épancher sa phobie du président russe – a comparé ce voyage aux «accords de Munich» signés en 1938 entre Hitler, Mussolini, Chamberlain et Daladier.

Mais que peut bien vouloir dire une telle comparaison entre la deuxième guerre mondiale et les événements actuels? M. Barraud essaie-t-il de nous faire croire que l'histoire officielle de la première est entachée d'autant de «zones d'ombre» et de demi-vérités que ce qu'on nous raconte aujourd'hui à propos du conflit d'Ukraine? (px)